



## RÉGLEMENT APPEL À PROJETS PROJET ÉDUCATIF LOCAL (PEL)

### Qui est concerné ?

- Tout le monde : les écoles, les collèges, les lycées, les associations, les structures, les professionnels, les particuliers, les jeunes, etc.
- Pas de conditions d'âge

### Quel(s) type(s) de projets ?

- Les projets, personnels ou collectifs, doivent avoir un intérêt général
- Ils devront revêtir un caractère socio-éducatif et innovant (une même action ne pourra pas être subventionnée deux fois)
- Ils doivent répondre aux orientations, aux objectifs et aux valeurs du Projet Éducatif Local de Plouguerneau

Rappel des objectifs et des valeurs du PEL à Plouguerneau :

Orientations	Grandir et se construire	Vivre ensemble	Vivre son territoire
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Favoriser le bien être l'estime de soi</li> <li>&gt; Faciliter l'entrée des jeunes dans la vie adulte</li> <li>&gt; Encourager l'ouverture d'esprit et la tolérance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Favoriser les échanges et les liens intergénérationnels</li> <li>&gt; Développer la coopération entre les acteurs</li> <li>&gt; Favoriser l'accueil et l'intégration des nouvelles familles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Développer l'accessibilité des services et des activités</li> <li>&gt; Valoriser l'identité de la commune (patrimoine, culture, langue bretonne...)</li> <li>&gt; Mutualiser les moyens au niveau intercommunal pour élargir l'offre</li> </ul>
Valeurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bien-être</li> <li>Épanouissement</li> <li>Bienveillance</li> <li>Sécurité</li> <li>Identité</li> <li>Ouverture d'esprit</li> <li>Écoute</li> <li>Liberté</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coopération</li> <li>Entraide</li> <li>Respect</li> <li>Solidarité</li> <li>Partage</li> <li>Communauté</li> <li>Participation</li> <li>Échanges</li> <li>Intergénération</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identité</li> <li>Accessibilité</li> <li>Égalité</li> <li>Citoyenneté</li> </ul>

### Les principales conditions d'éligibilité

- L'action doit pouvoir bénéficier au territoire et aux Plouguernéens
- Les actions menées présenteront une utilité socio-éducatif identifiée et une dimension collective en direction des Plouguernéens
- Les bénéficiaires choisiront un moyen, à leur convenance (expos, vidéos, presse,...), pour

- communiquer et rendre compte de l'action une fois celle-ci réalisée
- Un bilan qualitatif (dossier rendant compte de l'action) et quantitatif (bilan financier de l'action) devra être renseigné et transmis dans un délai de 2 mois après réalisation de l'action afin de pouvoir recevoir l'intégralité de la subvention accordée

### **Les conditions financières**

- Un soutien financier pourra vous être accordé dans la limite de 70% maximum du coût du projet
- Le montant de l'aide ne pourra excéder 1000€
- Un acompte de 50% pourra être versé, sur demande, lors de la validation du financement du projet
- Le solde sera versé à l'issue du projet, sur présentation des fiches bilans et du compte de résultat

### **Comment ça marche ?**

- Dossier de candidature « Appel à Projet PEL » à remplir pour toute demande de subvention
- A retirer et à déposer en mairie (ou sur le site internet de la mairie) avant le 31 mai 2020
- Instruction des dossiers par 3 membres minimum du comité de pilotage PEL, en juin 2020
- Présentation des dossiers retenus à la commission enfance-jeunesse-sports précédant le conseil municipal du mois de juin ou de juillet 2020
- Délibération au conseil municipal du mois de juin ou de juillet 2020
- Notification des décisions d'attribution des subventions à l'issue du conseil municipal
- Versement possible de l'acompte pour les projets retenus
- Versement du solde à l'issue du projet et après réception et étude des fiches bilans
- Le projet doit se dérouler durant l'année 2020
- Le projet ne doit pas être terminé avant le lancement de l'appel à projet

### **Notification de décision**

Vous serez avisés du résultat par courriel. En cas de décision favorable l'acompte de 50% vous sera versé le plus rapidement possible pour servir au financement de votre projet.

### **Où et quand retirer le dossier ?**

À l'accueil de la mairie et sur le site internet de la mairie ([www.plouguerneau.bzh](http://www.plouguerneau.bzh)) depuis le 1<sup>er</sup> février 2020.

### **Quand renvoyer le dossier ?**

Les dossiers sont à déposer en mairie avant le 31 mai 2020.

### **Qui contacter pour plus d'information ?**

Félicien Bourhis, responsable du service « éducation-jeunesse » à la mairie de Plouguerneau au 02 98 04 71 06 ou par mail à [fbourhis@plouguerneau.bzh](mailto:fbourhis@plouguerneau.bzh)